CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA FEUILLE SEULEMENT—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera [illegible] à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalles* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertion n'est pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des *avis commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas *contraire*, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leurs gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de [illegible] un abonné, ni celui de suspendre un abonne[illegible]

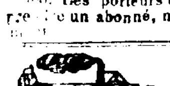

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur TUSCARORA, d'une marche supérieure, capitaine Smith, sera expédié sans délai comme ci-dessus et pour tous les ports intermédiaires. Pour frêt ou passage, s'adresser à
29 dec FORSYTH, GOODWYN & Co.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR PHILADELPHIE.—*Ligne de Hand.* La barque *Joséphine*, capitaine Johnson ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée sera expédiée le plutôt possible. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
HOSKINS & WILCOCKS.
27 déc 51 rue du Camp.

Pour Savannah—Le brick GOV. CODDRINGTON, fin voilier, capitaine Railey, attend un affrètement pour le port cidessus. S'adresser à L H GALE,
14 dec 93, rue de la Douane.

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à
HOSKINS & WILCOKS,
2 dec rue du Camp no 51.

POUR LA MOBILE—Le brick de première classe MARYLAND, capitaine Pascal, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt, s'adresser au capitaine à bord, ou à
20 dec MARTINEAU, CRUGER & Co.

Pour les ports d'Europe,

POUR MARSEILLES. Le navire de première classe RENOWN, capitaine Goldsmith, est maintenant en déchargement et sera prêt dans quelques jours à recevoir du frêt pour le port susdit. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à
SAMUEL THOMPSON & Co.
23 déc rue du Camp No. 53

Pour le Havre—Le navire A1 MERCHANT, capitaine Jordan, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
21 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 KUTUSOFF, capitaine Taylor, a besoin de 250 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 dec L H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le superbe navire neuf et fin voilier *Bangor*, J. Dyer capitaine, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement, pour fret des quelles ou passage s'adresser à
BAILEY & ABBOTT.
27 déc 14 rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier JUPITER, capitaine Vanier, ayant tout son lest à bord, et partie de sa cargaison engagée, sera de suite expédié. Pour frêt d'environ 500 balles de coton. S'adresser à
THEODORE NICOLET & Co,
23 dec 26, rue Bienville.

Pour le Havre—Le beau navire A1, fin voilier RUBICON, capitaine Rogers, demande 25 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
23 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Liverpool—Le beau fin voilier A1 brick COMET, capitaine Marcy, a besoin de 200 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage s'adresser à
20 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR MARSEILLE—Le superbe navire fin voilier GEORGE, capitaine Wise, peut prendre 350 balles de coton. Pour frêt ou passage, s'adresser à L H GALE,
21 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire fin voilier GROTIUS, capitaine Page, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
LEVI H. GALE,
21 dec 93, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capit. Greig, a besoin encore de 200 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
13 dec M de LIZARDI & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire A1 JOHN HALE, capitaine Crowell, peut prendre 2 à 300 balles de coton pour le susdit port. S'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—La barque GALILEO, capitaine Lombard, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire CONGRESS, capitaine Fox, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier le *Talma*, capitaine Dillingham, ayant de bons emmenagements pour les passagers partira incessamment pour cette destination. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
19 dec OSMIN BIGOURDAN.

Pour Liverpool—Le navire A1 DALMATIA, capitaine Windsor, sera expédié sous peu. Pour passage s'adresser à
14 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. Le beau havire fin voilier A 1 CASPIAN, capitaine Patten, peut prendre 350 balles de coton en s'adressant de suite. Pour conditions ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
14 déc rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe ROBERT FULTON, capit. ———, est journellement attendu sur lest, et sera prêt pour commencer à charger. S'adresser à
SAM. THOMPSON & Co,
14 dec 53, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—La barque supérieure NIMROD, capitaine Patterson, sera expédiée sans délai Pour passage, s'adresser à L H GALE,
13 dec 93, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Passage seulement—Le brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H GALE.
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire fin voilier CATHARINE JACKSON, capitaine Peabody, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A 1, AMELIA, capitaine W T Thompson, partira sous peu pour le susdit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ALFRED, capitaine Cheever, partira dans peu. S'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire A 1 OLYMPIA, capitaine Stings, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emmenagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 nov No. 14 rue Bienville

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement.) Le beau navire *Elizabeth Bruce*, fin voilier, capitaine Rogers, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à
L H GALE,
10 dec No. 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau navire A 1 MANCHESTER, de marche supérieure, commandé par le capitaine James Patten, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à
7 dec BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Pour Liverpool—Le A1 navire MERSEY, capitaine Webb, est maintenant en déchargement et il sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à
6 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire EMPEROR, capitaine Chaffee, demande de 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
8 dec 93, rue de la Commune.

Pour les ports du Mexique,

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière LADY HOPE, capitaine Williams, sera expédiée sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
23 dec KOHN, DARON & Co.

A VENDRE—Un grand assortiment de Bottes, Souliers, Chapeaux et Linge. [illegible] par [illegible] du comptant ou de bons billets, par WM F OLIVER,
9 dec—18 59, rue Magasins, arcade de Banks

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière CRÉOLE, capitaine Cormier, ayant presque toute sa cargaison à bord, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 barils ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
JOHN CROSBY.
23 dec 38, rue du Camp

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière LONE, capitaine Clark, ayant une grande partie de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
22 dec J. PRATS & FILS.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A 1 SEA BIRD, capitaine Mayberry, sera prêt à recevoir du frêt dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
L H GALE,
15 dec 93, rue de la Commune.

Pour la Havane—Le brick espagnol VIZCAYNA, capitaine Torre, ayant un tiers de son chargement: partira très incessamment. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à
14 dec—10 A M MIRANDA & Co.

Vendre. Louer ou Fréter.

A VENDRE, LOUER OU FRETER—La goëlette (A 1) SELECT, fine voilière, bâtie à Baltimore il y a 18 mois, et du port de 100 tonneaux. S'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
22 dec 51, rue du Camp.

A VENDRE, FRETER ou LOUER—Le bon brick GUSTAVE, doublé en cuivre, du port de 153 tonneaux et demi, porte à peu près 1600 barils, et bien équipé, sera prêt à prendre cargaison dans trois jours.
HARRISON, BROWN & Co,
21 dec rue de la Douane,

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick **Kentucky**, capitaine PAINE.
Goël. **Tantivy**, capitaine J. PITCHER.
Brick ———, ———

Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.

Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.

Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 22, rue Poydras.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à
LINCOLN & GREEN.
16 dec No 36 rue du Camp

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la première Municipalité.
Séance du 9 décembre 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient en anglais et en français dans la première Municipalité; conformément à la loi, qu'une application a été faite à ce conseil pour l'ouverture et le prolongement du Passage de la Bourse [Exchange Alley] jusqu'à la rue de la Douane, au travers de l'ilet depuis la rue Bienville; ledit prolongement devant s'opérer au travers des propriétés de MM. R. O. Pritchard, Kaine et Stroud, S. W. Oakey, P. Conrey jr., J. Labadie et James Gasquet; et que l'intention du Conseil de la Municipalité No. un est de prendre les mesures indiquées par la loi pour parvenir à opérer l'ouverture et le prolongement ci-dessus mentionnés.

Il est de plus résolu que le voyer de cette municipalité soit requis de fournir au maire ainsi qu'à l'avocat de la municipalité une liste descriptive des terrains que doit traverser le prolongement cidessus.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 12 décembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution cidessus et vû la section 1ère de la loi du 5 avril 1832, d'après laquelle: "Toutes les fois qu'une pétition sera présentée par un nombre de propriétaires demeurant dans une section de la ville, à l'effet de faire ouvrir, redresser ou améliorer aucune rue, ilet ou place publique dans cette section, et que le maire et le conseil de ville jugeront que le nombre de pétitionnaires est suffisant, et que les travaux demandés sont nécessaires ou très utiles, etc, lesdits maire et conseil de ville auront le droit de faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, et de faire faire telles augmentations, élargissements, changements ou autres améliorations &c." Avis est donné que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de faire prolonger le Passage de la Bourse [Exchange Alley] de la rue Bienville à la rue de la Douane, à travers les propriétés de MM R. O Pritchard, Jas Gasque & Cie, S. W. Oakey, et Kaine et Stroud, après que les formalités prévues par la loi auront été remplies.

Le 22 décembre 1836.
23 dec—20 D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité en date du 25 novembre dernier, avis est donné que Lundi, 9 janvier 1837, et jours suivans, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, depuis le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir: Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse, dix jours avant la vente. 7 dec

Mairie de la Nlle.-Orléans
PAR F. DUTILLET, (Encanteur.)

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil, avis est donné que Mercredi, 4 janvier prochain, à midi, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la fourniture des bois de charpente nécessaires à la première municipalité pendant six mois, à compter du 1er. Janvier 1837, sera adjugée au rabais par l'encanteur susdit.
26 dec D. PRIEUR, Maire.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires de France, Marengo, New Orleans, McLellen, Olympia et Cécilia, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir: 2000 paniers Guignolet, garantis de la fabrique d'Angers
Eau de vie Cognac et d'Armagnac (vieux) par pipes;
Vins de Champagne;
Idem de Bordeaux par barriques et caisses, (rouge et blanc);
Anisette et Fruits à l'eau de vie, de Bordeaux;
Balais crin assortis;
Papiers cosaques et à devises pour confiseur;
Joli assortiment de cartonnage pour confiseur;
Vestes et levites peluche, (article de saison);
Bas et chaussons de laine, pour hommes et pour femmes;
Grand assortiment de Fusils de chasse à pistons et à pierres, garantis—articles de chasse.
Pistolets de toutes dimensions;
Lames de fleurets; gants; masques; sandales pour l'escrime;
Mouchoirs fil blanc et de couleur;
Chapeaux de soie;
Queues de billards assorties, procédés;
Seines, naces et filets de toutes dimensions;
Lignes assorties;
Graine potagère, pour oiseaux; graine de moutarde;
Assortiment de cage de toutes formes et dimensions;
Vanneries assorties et une grande quantité d'articles non désignés.
17 dec—2m,3ps BTE. JUETTE.

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin, occuliste et accoucheur.

Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell.
19 nov—2m

LE soussigné arrivant de Paris où il a passé six mois, pendant lesquels il s'est exclusivement occupé à choisir les marchandises les plus belles et les plus à la mode, qui aient jamais été importées de France, les offrira en vente samedi prochain, 17 du courant et les jours suivans, et ses prix seront extrêmement modérés. les articles consistent en:
Dentelles Valenciennes et Malines de toutes grandeurs.
Entre-deux Malines, Gros de Naples, Satin, Florence, — De toutes couleurs pour robes et gilets.
Couvertures de laine toutes grandeurs,
Pendules et Panoramas avec navire à mouvement,
Indiennes riches de tous les goûts,
Mousselines et toile de laine,
Mousselines do do
Mérinos,
Parfumeries assorties et eau de Cologne,
Mouchoirs foulard, 1re qualité,
Schâles, Thibets, brochés, satins et cachemires riches; meubles du meilleur goût, chaises de cerisier,
Forte-Piano, Picolo et carrés,
Glaces de toutes grandeurs,
Toile à drap,
Ombrelles, parasols et parapluies du meilleur gout
Ceintures de toutes largeurs,
Bijoux et argenterie,
Bas de soie, de fil d'Ecosse et de mérinos
Cols et nœuds satin et velouté,
Linons unis et brochés,
Tissus et claques, cosaques, maroquin et chèvre
Gants soie, filoselle, mérinos, laine et fil,
Pélerines, bonnets, tabliers, robes, mouchoirs de batiste brodés et garnis de dentelles,
Manteaux mérinos et de satin, brodés dans le meilleur goût.
Lampes, flambeaux, &c.
Bonnets de velour garnis pour hommes et enfans,
Fusils et pistolets simples et doubles,
Confits de Colin.
17 dec—17 S. MITAUD,
71, rue Royale.

AUX négocians de la ville et de l'interieur.—Plant, Dorset et Co.—Ont l'honneur d'informer les négocians de la ville et de l'intérieur, qu'ils ont à présent en magasin un grand assortiment de marchandises sèches des manufactures étrangères et Américaines, qu'ils reçoivent par le moyen de leurs agents à New York, directement de France et d'Angleterre; qu'en outre qu'ils reçoivent chaque semaine par les paquebots, des factures de marchandises sèches consistant en cottonades, cotons rayés de Merrimack etc.

Aussi un bel assortiment, de draps de différentes qualités dont une partie a été fabriquée exprès pour eux.

Ils espèrent au moyen de leurs liaisons commerciales pouvoir toujours mériter par le bas prix et la qualité de leurs marchandises, la confiance du public.
En consignation.

Nous recevons de tems en tems par mer des Marchandises de différentes descriptions. Nous avons en magasin à présent consignées: 75 caisses chapeaux de bas prix et 25 caisses chapeaux de castor de 1ère. qualité. 20 caisses brodequins, bottes et souliers; aussi 5 caisses chapeaux, fourrure de soie, pour dames; comme échantillons cet article n'ayant jamais encore paru dans ce marché, aussi 200 douzaines de bretelles en gomme élastique 24 dec.

BOIS de teinture de Tampico—12 tonneaux bois de teinture en débarquement de la goëlette Créole, devant la rue Jefferson, et à vendre par
JOHN CROSBY.
27 déc 38 rue du Camp

Bureau de Lithographie d'Orléans
En face de l'Arcade de Banks, rue des Magasins.

OU l'on exécute avec promptitude et précision, des Plans de terres, Circulaires, Billets d'Echange, Checks sur banques dans tous les genres.

Aussi—Cartes lithographiées, construites d'après renseignements, &c., en défaut de plans qui puissent servir de copies, à l'établissement de
28 dec—24 H. GROVES & Co.

A VENDRE—En débarquement des navires Olympia et McLellan: 60 caisses cerises à l'eau de vie, en pobans: et d'importation antérieure: bouchons, huile, vin muscat, kirshenwasser, eau de vie de Dantzic, marasquin, vin de Chambertin, vin de Nuits, vin de Champagne, vin de Hongrie, anisette en paniers et en pobans d'un gallon, eau de Seltz, vin de Haut-Brion, de Medoc et St. Estèphe, Lafitte, eau de fleur d'oranger, curaçoa, absynthe, 60,000 cigarres de la Havane; 32 demi pipes cognac; 50 barriques Haut Brion; 100 do Margaux; 200 St Julien, Montferrand et Medoc.
28 dec R A LEFEBVRE, 10 rue Toulouse.

Librairie Française et Espagnole,
Dirigée par A. L. BOIMARE, 47 Toulouse.

LIVRES d'étrennes élégamment reliés, consistant en:
Paroissiens avec fermoirs en argent,
Imitations, Bibles, Journées du Chrétien, Formulaires, &c.
Ouvrages de Bouilly, Madame Guizot, et autres propres à être donnés à la jeunesse,
Un choix d'ouvrages enrichis de gravures, tels que, Annales romantiques, livres de demoiselles, le Mérite des Femmes, la Belle Assemblée, le Diamant,
Les Dames de Byron, la Perle, le Rameau d'Or, la France, l'Espagne, l'Allemagne &c. 27 dec—4

Librairie de Lelièvre.

RECU récemment de Paris, un bel assortiment de Romans nouveaux; Œuvres complètes de Victor Hugo; Voyage Pittoresque au tour du monde; Pièces de théâtre, livres d'éducation, de littérature &c.

Jouets d'enfant, Fournitures de bureau, Cartons de bureau, Graines de jardinage, récolte 1836, et articles de fantaisie. 27 déc—3ds.6,2ps

MELASSE.—100 barrils en débarquement et à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE.
27 déc No 31 rue de la Commune.

BALANCES—Balances patentées et ordinaires, capables de peser depuis 2 onces jusqu'à 2250 livres, à vendre en tout temps par
FROST & Co.
27 dec No. 8, rue de la Douane

100 SACS MAIS, en débarquement et à vendre par FROST & Co.
27 déc No. 8, rue de la Douane

A Vendre—Par Cucullu, Lapeyre & co, 200 sacs bon café vert de la Havane; 81 caisses sucre blanc, 50 milliers cigarres de première qualité, en débarquement du Leonidas; 150 balles tabac en feuille, [vuelta abajo]; 400,000 cigarres de toutes qualités; 4 barils amandes sans coque [esperanza], en magasin
22 dec—5

R. B. EASTON, M. D. accoucheur, rue des Magasins, No. 57, édifice de l'Arcade. Résidence, No. 33, encoignure Bourbon et Douane.
23 dec—1an

LE soussigné de retour d'Europe, offre à vendre un grand et bel assortiment de Bijouterie, Argenterie de Nouveautés. A. RASCH,
10 dec—12,3ps rue Chartres, no 75.

A VENDRE chez Théodore Nicolet & co, rue Bienville, no 26: Couvertures de laine toutes pointes, de différentes manufactures; un assortiment de belles indiennes françaises; kirshwasser de la forêt noire; vin de Champagne de diverses qualités; vin de Bourgogne, Chambertin, Romanée et Nuits; vin de Bordeaux en barriques, en caisses; extrait d'Absynthe suisse. 21 dec

AVIS—R. GORRANT a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient de recevoir par le Jupiter, un nouvel assortiment de MANTEAUX en velours et mérinos, Etoffes nouvelles en satin, Gazes, Mandarines et Astracans pour robes de ville bals et soirées; Gants de peau première qualité, pour dames et messieurs; Gants et Mitaines en filets; Mantelets noirs et blancs, Echarpes et Broches; Dentelles et Blondes; Mousselines [illegible] ches pour mousquitaires, rideaux et robes; [illegible] fonds blanc et de couleur; Velours et [illegible] pièce; Broderies en tulle et mousseline; [illegible] satin et gros de Naples; Draps et Casimirs français; et généralement ce qui concerne l'article de nouveautés de Paris.

Il offre aussi aux professeurs de dessin des Principes Elémentaires pour fleurs et paysages.

Son magasin est ouvert rue Royale, No. 174, entre St. Pierre et Toulouse. 27 dec—3,3ps

SUCRE superbe, 10 livres à [illegible]—Café, première qualité [illegible]—Mortiers de marbre—Foyer [illegible] en marbre rouge—Carreaux en marbre [illegible] 22, 12 et 10 pouces à vendre au magasin de
ANTOINE MICHOUD,
19 nov Encoignure Levée et [illegible]

PERDU—Une pipe d'eau-de-vie, [illegible] navire Chester, marquée "W[illegible] F. M[illegible] Fisk, Ten." Si quelqu'un l'a reçue [illegible] l'envoyer, il est prié d'en donner avis.
YERGERS CHAFFIN & Co,
10 dec—27 rue [illegible] 23

A VENDRE—Par les soussignés 520 balles de tabac de la Havane (Yara et Mayari)
200 sacs de café,
3 punchéons rum de la Jamaïque.
GOULE & LAMBERT
16 dec 11, rue de la Levée, près du [illegible]

AVOINE, Mais, Foin, &c—1000 sacs de Mais, 300 balles de Foin, reçu et à vendre par
L. A. LEMOYNE & Co,
23 dec

BAILEY & REICH, charpentiers et [illegible], contrevents et chassis, simples et doubles, [illegible] sont établis dans la rue du Cirque, [illegible] près de la rue du Canal, ont l'honneur d'informer les habitans de la Nouvelle Orleans et les environs qu'ils sont toujours prêts à exécuter les ordres qu'on pourra leur donner, à des prix très raisonnables.

N. B. Ils fournissent les magasins avec [illegible] chassis, rayons, etc., d'un genre élégant et avec la plus grande promptitude. 22 dec—1m

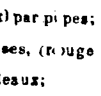

CHEVAL EPAVE.

Il a été conduit chez le syndic soussigné, un Cheval noir ayant une marque sur la cuisse droite ressemblant à un B renversé, et les deux pieds de derrière blancs. Le propriétaire est prévenu d'avoir à le réclamer dans les trente jours qui suivent le présent avis, en faisant preuve de propriété et payant les frais; autrement ledit cheval sera vendu pour [illegible] Paroisse de Plaquemines, 26 sept 1836.
CHARLES REGGIO,
9 dec—4,1ps Syndic du 2d arrondissement

DIX Piastres de Récompense seront données à celui qui conduira chez le soussigné ou à l'écurie de M. Rabassa, une jument noire ayant une petite tache blanche au front, un œil affecté et la queue longue; elle a été vue il y a deux jours, au faubourg Marigny, près de la presse à coton.
24 dec—4 GABRIEL VILLERE.

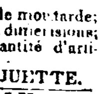

CHEVAL EPAVE.

Il a été conduit hier, à huit heures du soir, aux écuries, rue des Champs Elysées, entre Victoire et Moreau, un cheval créole, couleur alezan, ayant le front et les deux pieds de derrière blancs, selle et bridé.

Si d'ici au 25 courant le dit cheval n'est pas réclamé, il sera exposé en vente le samedi suivant 31 décembre, au lieu ordinaire, par P A Guillotte, encanteur, pour payer les frais. D. O. NADAUD,
21 dec—3 Commis

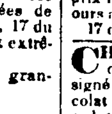

Avis aux Dames—Mlle *Joséphine Tombeur*, rue Royale no 244, marchande lingère de Paris, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un très bel assortiment tant en lingerie qu'en nouveautés de toutes sortes. Elle ose espérer que le bon choix de ces marchandises et la modération de ses prix lui continueront la préférence qu'elles lui ont toujours accordé.
17 dec—8,3ps JOSEPHINE TOMBEUR

CHIEN égaré.—Une récompense honnête sera donnée à la personne qui ramènera chez le soussigné un chien d'une assez grande taille, couleur chocolat clair, poil demi long, ayant un collier en cuir, cadenas et anneau en cuivre, avec une plaque du même métal, portant en grosses lettres le nom *B. Vidal*. Ce chien n'a été égaré qu'hier soir.
P. VIDAL.
Rue des Remparts entre Toulouse et St. Pierre, côté du Bassin. 28 dec—3

CHIEN PERDU—Il a été perdu dans la matinée du 20 du courant, un jeune chien d'arrêt, épagneul, couleur chocolat et blanc, ayant une queue longue poil et portant un collier marqué du nom "B. Landreaux, rue Royale, No 331". Une récompense honnête sera donnée à quiconque le ramènera comme cidessus. 28 dec—3

LILLY & FERGUSON,—Peintre de Maison et décorateurs: No. 76 rue de la Douane, sont prêts d'exécuter tous les ordres qui pourront leur être donnés, ils osent espérer que les soins qu'il porteront dans la prompte exécution de leurs devoirs, leur mériteront le patronage du public.

N. B. Peintures, Huile et vitres à vendre.
25 nov—15

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Chœurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instrumens ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp
2 nov—3m

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits.

S'adresser rue Conti, No. 53.
5 oct—6m,2ps F. LAVILLE.

100 Barils de Bœuf du Missouri, à vendre par 8 dec R GRONING & Co.

TRAITES sur France, à vendre par R A LEFEBVRE,
16 dec—3 19, rue Toulouse.

CHANGEMENT de domicile — Alexandre Kirkman & co., importeurs et marchands en gros de quincaillerie, viennent d'ouvrir un magasin bien assorti, à l'encoignure des rues des Magasins et Natchez, où leurs amis et les marchands de la campagne trouveront une grande quantité de marchandises à des prix raisonnables. 14 dec-12pds

A LOUER—Le moulin à scie situé sur la rive droite du fleuve, vis à vis la Pte à coton de la Levée, lequel est en très bon état et peut être mis en opération immédiatement; ce moulin par sa proximité de la ville et des chantiers de construction est on ne peut mieux situé pour le débit du bois. Pour les conditions et renseignements, s'adresser rue Royale no. 215, à
21 dec—4 3ps J. B. E. OLIVIER.

CASQUETTES POUR ENFANS—10 caisses de casquettes de drap velour, reçues et à vendre par
26 dec J. E VANS & Co.

Avis de Banquier et de Comp.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
Nouvelle-Orléans, 26 Décembre 1836.

L'ELECTION annuelle des quinze Directeurs qui doivent servir l'année prochaine, aura lieu le 9me jour de janvier prochain (1837) au bureau de cette institution, situé à l'encoignure des rues Royale et Bienville, entre 10 heures du matin et 3 heures de l'après midi. Par ordre.
26 dec—13 S S. RELF, sect.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane
Nlle. Orléans, 23 décembre 1836.

LES actionnaires sont prévenus que l'élection de 16 directeurs de cette institution, aura lieu le 4me. lundi, 23e jour de janvier 1837, dans le local de la banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
23 dec—3,3ps A.BAUDOUIN, caissier.

BANQUE DES NEGOCIANS
Nouvelle Orléans le 21 décembre 1836.

CONFORMEMENT à sa charte, l'élection annuelle de sept directeurs pour cette institution, aura lieu, lundi deuxième jour du mois de janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, à la maison de banque.
Par ordre. W W FRAZIER, caissier
22 dec—8

Banque d'Orléans.
16 Décembre 1836.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Institution aura lieu lundi, 2 janvier prochain, entre 11 et 2 heures
Par ordre de la Direction
17 dec—dj J. B. NISBET, caissier.

Compagnie du Chemin à Coulisses d'Atchafalaya et de la Banque
Nouvelle Orléans, 16 Décembre 1836.

L'ELECTION annuelle des Directeurs pour l'administration de cette institution aura lieu à la maison de Banque, lundi 16ème jour de Janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, conformément à la première section d'un acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer cette compagnie.
Par ordre de la Direction,
17 dec ROBERT G. DIXON, caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle, Orléans & Carrollton.

LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.

Ils partiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à tems pour leur départ.
8 déc GEO. MERRICK, Ing.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 20 Déc. 1836.

TRAITES sur Paris, à vendre par cette institution.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

TRAITES à trois jours de vue sur New York, 1 1/2 pour cent de prime.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Banque de Carrollton.

UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encoignure des rues Saint Charles et Common, le [illegible] janvier 1837, étant le 2me jour de [illegible] entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
1 dec JOHN NICHOLSON, caissier

Compagnie de la Banque du Gaz.
29 novembre 1836.

UNE élection de 11 directeurs aura lieu conformément à la 7ème section de la charte, lundi, 2 de janvier prochain, à la maison de Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
J W HOUSTON, caissier.

Banque de Commerce.
Nlle Orléans, 28 novembre 1836

TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
ED. DUPLESSIS, caissier

Banque d'Etat de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 7 de [illegible] 1836

[illegible] RICHARD RELF, caissier

Banque de Carrollton.

[illegible] J NICHOLSON, caissier

HYDRAULICS—[illegible]

[illegible]

Banque de Carrollton.

TRAITES [illegible]
JOHN NICHOLSON, caissier

Banque de Carrollton.

CHECKS [illegible]
JOHN NICHOLSON, caissier

Banque de Carrollton

TRAITES [illegible]
JOHN NICHOLSON, caissier

[illegible]
A. G. McNAIR

[illegible]

10 Piastres de Récompense—Parti [illegible] 26 [illegible]
E. RICHARD, Pass Tivoli.

[illegible] Piastres de Récompense. [illegible] JANE, [illegible] St. Marie. La susdite récompense sera payée à qui la remettra à Mme [illegible] vis-à-vis Mr A Milne
25 dec

50 Piastres de Récompense—Seront payées par les soussignés pour l'arrestation et [illegible] du nègre ISAAC, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, [illegible] [illegible] à M Craig, de Tallahassee (Floride)
JOS. KNETTLE & Co.
29, rue des Magasins, ou à
21 dec—10 D J FLUKER (Jackson, La.)

$10 DE RECOMPENSE—Parti marron [illegible] FRANCOIS, [illegible]
Mme V. L. CASTLIN, [illegible]

$10 DE RECOMPENSE—PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petits favoris roux, cheveux crépus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet état ou le remettra au propriétaire.

Les capitaines de navires, embarcations, etc, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
15 nov—27 F EDMOND FAZENDE

$20 DE RECOMPENSE—PARTI marron du navire Hermitage, le mulatre nomme *Wm Henry Sampson*, il a la peau claire, taille de 5 pieds, 8 à 9 pouces, il est très actif et se tient proprement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geôle. Il a volé plusieurs objets à bord. S'adresser au capitaine Sturgess, du dit navire ou à
BAILEY & ABBOTT,
1 déc—27 rue Bienville No. 14

N. B. On est prévenu de ne point donner asyle audit mulatre.

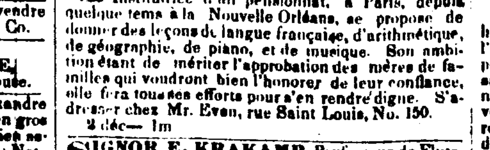

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150.
2 déc—1m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

COTON A DRAP D'APPLETON—10 grandes balles de 4|4 Coton à drap d'Appleton, emballées pour le marché Mexicain; quelques caisses de cotons pour tabliers, rideaux, etc.; 4 caisses 3|4 et 4|4 cotons bleus à carreaux; 2 do cotons à pantalon du Kentucky; 20 do do indiennes à bas prix; 25 do coton blanc à chemise et à drap; 25 do 3|4 et 4|4 coton brun do. à vendre par
J. DE BROT,
20 dec 40, rue de la Levée.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION GRAVIER—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Le jeudi douzième jour du mois de janvier 1837, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après décrites:

1o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St. Paul et St. Pierre, Commune et Gravier, mesurant au pied américain trente deux pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue St. Pierre sur cent vingt neuf pieds et six lignes de profondeur, et mesurant trente-trois pieds de large dans le fond, sur lequel se trouve une vieille maison en bois; ledit lot de terre est borné du côté de la rue Gravier par la propriété appartenant à M. Pierre Debuys et du côté de la rue Commune par la propriété appartenant à M. Sharp.

2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues du Cirque, Philippa, Julie et Girod, mesurant trente pieds de face sur la dite rue du Cirque, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur mesure française et commençant à la distance de cent vingt sept pieds de l'encoignure des rues du Cirque et Girod.

Conditions de la vente:—Un dixième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.
W. F. DUPLESSIS,
9 déc Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION Jamet, f. c. l.—Vente par le régister des testamens, vendredi le sixième jour du mois de janvier 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 2 décembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feue Mélanie Iris f c l, femme décédée de Jh Jamet, l'esclave ci-après décrit:

Marc Antoine, âgé d'environ trente-cinq ans.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs Jamet et hypothèque spéciale sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.
W. F C DUPLESSIS,
régister des test.

N. B. L'acte de vente pardevant L Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 dec

SUCCESSION DE McCALEB—Vente par le régister des testamens—Lundi, vingt trois janvier mil huit cent trente sept, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, en date du 19 novembre 1836, ainsi que d'un ordre supplémentaire de ladite cour, en date du 10 décembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à l'effet d'effectuer un partage, les biens fonds et esclaves ci-après décrits, dépendant de la succession de feu Thomas F. McCaleb, savoir:

BIENS FONDS

1. Deux lots de terre, situés au nouveau faubourg Marigny, étant les numéros 10 et 11 de l'Ilet no 84, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur, mesure française, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le vingt cinq juin 1830.

2. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues St. Antoine et Girod mesurant 60 pieds de face à la rue Girod, et cent vingt pieds de face à la rue St. Antoine; ce lot est le no 367 [illegible] 40.

3. Quatre lots de terre au faubourg Duconard, étant les nos 3, 4, 5 et 6 de l'Ilet no [illegible] [illegible] pouces, mesure anglaise, de face à la rue Marigny et [illegible]

4. Un lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Exchange street, entre les rues de Douane et Conti, mesurant 19 pieds 5 pouces [illegible]

[illegible]

5. [illegible]

6. [illegible] Lafayette [illegible]

7. [illegible]

ESCLAVES

[illegible]

2 [illegible] négresse, aussi enfant de Clara, âgée d'environ quinze ans.

4 [illegible] négresse, aussi enfant de Clara, âgée d'environ treize ans.

5. Et George, mulâtre âgé d'environ douze ans, fils de Clara.

Conditions de la vente. Les esclaves payables à un crédit de six, [illegible]
W F C DUPLESSIS,
Régister des testamens

N. B. Les actes de vente seront passés devant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
19 dec

SUCCESSION de Mathieu Petit—Vente par le Régister des Testamens—Le lundi neuf de janvier 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 décembre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Mathieu Petit, décédée, l'esclave nommée Sophie, âgée d'environ soixante ans.

Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Test.

N. B. L'acte de vente pardevant Louis T Caire, notaire public aux frais de l'acquéreur. L'esclave ne sera délivrée que lorsque les conditions de la vente auront été remplies. 6 dec

AVIS—Le public est prévenu, de ne point négocier ou accepter deux billets tirés par Mme Veuve Graval à l'ordre de, et endossé par Mr Etienne Cassard. Ces billets datés du 12 de Novembre 1836, de la somme de $450, chacun sont payables, le premier à six mois et le second à douze mois de date.

Ces billets ont été donnés en partie payement du montant de la vente de certains esclaves achetés par la soussignée de Marie Suzanne Carlon f de c. l. par acte passé par devant L T Caire, notaire public en cette ville, qui les a paraphés *Ne Varietur par le dit notaire*

On pense que ces billets sont en la possession de la venderesse, et cet avis n'est publié que pour faire savoir que cette dernière n'a pas rempli les conditions du contrat, attendu que la soussignée se trouve en ce moment attaquée par les esclaves qui réclament leur liberté.
Marguerite Fourcand, Ve GRAVAL.
29 dec—4

ECRITURE.—Enseignée par M Dolbear & frères, [illegible] leurs académies d'écriture, no 8, rue de Chartres, Nouvelle Orléans; no 189, Broadway, N. York; Dauphin st, Mobile. Le public est invité à examiner ces institutions et à juger pour lui même. D'après le système suivi par M. D. tout individu peut acquérir, en peu de temps la faculté d'écrire avec rapidité une belle écriture commerciale. Ceux qui auront payé pour le cours entier des leçons, jouiront de l'avantage de recevoir des instructions jusqu'à ce qu'ils aient atteint le degré de perfection auquel ils aspirent. On donnera des leçons aux dames chez elles.
22 dec

A vendre par le soussigné—200 paniers vin de Champagne, Sillery & Ay, grand mousseux,
100 paniers vin Bourgogne, mousseux, Etoile, Languet Croissan &c
250 caisses vin Bourgogne, Volnay, Chambertin, Romanée,
200 caisses vin Bordeaux, St. Julien et St. Estephe,
25 do liqueurs de Cassis,
100 do do assorties,
26 do do de Noyau,
38 do do absynthe, Lauve & Co.
12 malles parfumerie, Crême de Perse, Eau de Lavande et savon. J. VATINEL,
27 dec Rue Conti. 21

TRAITES sur l'Angleterre—La compagnie de la Banque du Gaz, achètera et vendra des Traites sur l'Angleterre.
20 dec J. W HOUSTON, caissier.

ANNONCE DE PENSACOLE

LA vente des Lots aura lieu à Pensacole, le premier Lundi de Janvier 1837, les conditions seront
Un cinquième comptant,
Un cinquième dans un an,
Un cinquième dans deux ans, — sans intérêt.
Un cinquième dans trois ans,
Un cinquième dans quatre ans.

De bons titres seront donnés, mais les lots porteront hypothèque jusqu'à parfait paiement. Il sera permis à l'acquéreur de différer le premier paiement comptant, pendant six mois, au moyen d'un billet endossé à la satisfaction du soussigné, ou par une traite bien connue pour six mois Ces conditions seront celles de la vente, et il n'y en aura pas d'autres, le soussigné ne reconnaissant point celles qui ont déjà été publiées dans les gazettes et les brochures.
13 dec—17 W. H. CHASE, Agent

LE soussigné, seul dépositaire [illegible] de Champagne, bien connus de Mess[illegible] rier Fils & Co, de Châlons, marques "Etoile, [illegible] Soleil doré," offre en vente au prix coûtant [illegible] seulement les frais d'importation, 600 paniers [illegible] tes marques, que l'on trouvera constamment [illegible]

Plus: 400 paniers, récolte enti[illegible] propriétaire de Châlons FRED. C[illegible]MONT,
Rue de la Nouvelle Bourse, [illegible] après la rue Bienville. 21 dec—12

AVIS AUX OU[illegible]

ON a besoin d'un bon [illegible] on donnera de bons appointemens. S'a[illegible] au No. 21, rue Conti. [illegible]

Ventes à l'Encan.

PAR [illegible]

IL sera vendu le lundi 9 janvier 1837, à midi, à la Bourse Hewlett.

1o. Une habitation établie en sucrerie située dans la paroisse de Plaquemine, sur la rive droite du fleuve à environ 36 milles de la Nouvelle Orléans, bornée à la ligne supérieure par l'habitation Duralde et à la limite inférieure par l'habitation Vallet, mesurant cinq arpents 36 face au fleuve sur 80 arpens de profondeur. Cette habitation est susceptible d'être aggrandie par l'acquisition de plusieurs terres voisines.

2o. Les esclaves suivans, savoir
Antony, nègre américain, âgé de 25 ans,
Reffle, do âgé de 23 ans,
Choisy, nègre créole, âgé de 5[illegible] ans.
Peter, nègre américain, âgé de 35 ans.
Mary, négresse américaine, âgée de 30 ans,
Matilde, négresse créole, âgée de 30 ans.

Conditions.—L'habitation payable à 1, 2 et 3 ans, et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs. 28 déc.

PAR JOHN M. BACH
Vente de Livres au soir.

IL sera vendu mardi, 3 janvier, à la brune, au premier étage au no 59, rue des Magasins

Facture de livres choisis, parmi lesquels se trouvent les tableaux de Biport, en 12 vols. faisant partie de la bibliothèque de Thos. Jefferson; Histoire Byzantine appartenant à la même collection; Mathématiques de Montucla en 4 vols 4to.; Papiers des Etats Unis en 12 vols; Revue Rétrospective en 14 vols; la Belle Assemblée en 4 vols; Classiques de Regent en 21 et 32 vols, ouvrage très rare et dont il ne reste plus que peu de copies; Gallerie Historique en 7 vols, Notes sur les poëmes et romans de Walter Scott en 2 vols; Lexicon Facciolatus en 2 vols; Atlas de Thompson en 5 vols; Hortus Romanus 5 vols folio; Fisher sur variolœ; Atlas de Pinkerton, folio, avec extra gravures; Phare d'Edystone, folio; le Gange et le Jemna in 4to; Buchanan sur l'oreille; Costumes de Fosbrooke; Savage sur l'imprimerie ornementale, la seule copie qui soit dans les Etats Unis; le Laplace de Bowditch 2 vols in 4to, le Guide des Charpentiers par Nicholson, Œuvres de Voltaire en 42 vols; Œuvres de J J Rousseau en 11 vols; Mathématiques de Bossuet en 3 vol, de la bibliothèque de Thos Jefferson; l'Ami des Hommes 5 vols; Histoire de France par Thierry, avec un grand nombre d'ouvrages choisis dans presque toutes les langues anciennes et modernes et dans toutes les branches de la littérature et des sciences: la plupart ayant été imprimés à Londres. Samedi on donnera des catalogues. 29 dec

Municipalité No. 3.
Nouvelle Orléans, 28 décembre 1836

AVIS est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, que dans l'espace de six jours après la date de cet avis, ils devront emporter les articles suivans qui encombrent la Levée de la 3 municipalité, malgré les ordonnances de police qui défendent aucun encombrement.

Devant poteau 109—Cailloux, colonnes de granit et tuyaux de fer.
108—Granit et briques
106—Granit et mouvemens du bateau à vapeur Ohio.
105—Briques et planches,
104—Granits.
102—Curbstones pour trottoirs,
Sur le quai de la Presse à coton—Granits.
Devant poteau 98 & 99.—Briques
94—Planches et cailloux de pavage.
97—Sable et cailloux,
97 & 96—Planches, granit et sable.
96—Barriques de chaux sur le quai
95—Tuyaux de fer à la Banque du Commerce.
95 & 94—Curbstones pour trottoirs
84 & 90—Granit et pierres de taille et cailloux de pavage
89 & 85—Pierres de taille et lest
84 & 85—Lest et bois.
[illegible]—Curbstones.
77—Granits
76—Granits

Si ces articles ne sont pas emportés dans l'espace de [illegible] ils seront transportés par la corporation à [illegible] la municipalité, et les propriétaires seront [illegible] à une amende de vingt cinq piastres et en outre à payer les frais de transport et emmagasinage, conformément aux ordonnances de police de cette municipalité
28 dec—6 J. R VIENNE

Bureau du Recorder de la Troisième Municipalité de la Nouvelle-Orléans.
26 Décembre 1836

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de cette Municipalité, en date du 21 courant, le soussigné recevra à son bureau, encoignure des rues Victoire et Champs Elysées, jusqu'au six janvier prochain, des propositions pour la fouille d'un canal, dans l'avenue Washington, qui devra avoir sept pieds de largeur à la surface de la terre, quatre pieds de largeur dans le fond, et quatre pieds de profondeur, et vingt arpents de longueur; la terre fouillée sera jetée des deux côtés à [illegible] sur le bord du canal, et sera nivelée de manière à faire un chemin des deux côtés, les arbres, chicots et racines seront enlevés du canal. Le contracteur sera tenu de fournir une caution à la satisfaction du soussigné, pour une somme de mille piastres pour la fidèle exécution du contrat. Le mode de paiement sont comme suit. Un quart du prix lorsque la moitié de l'ouvrage sera fait, un autre quart quand les trois quarts de l'ouvrage seront faits, et la balance lorsque le tout sera complété et approuvé. L. U. GAIENNIE.
28 dec—10 Recorder 3me Municipalité.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu que George Worthington Pritchard, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à mo. W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé: "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le dix mars mil huit cent trente quatre, avis est: par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, daté du trente et unième jour du mois de mars de l'année mil huit cent trente six dans l'affaire de la succession de Thomas Leader Harman, décédé, et rendu dans un procès intitulé, "Thomas Leader Harman et Francis S Harman vs. Nathaniel Cox, tuteur de Charlotte G. Harman, à l'effet d'opérer un partage des propriétés leur appartenant en commun les propriétés foncières ci après décrites, dépendant de la succession de Thos. Leader Harman, décédé, furent pour le compte de la susdite succession offertes en vente publique à l'encan par Isaac L. McCoy, un des encanteurs de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, le neuvième jour du mois de mai mil huit cent trente six, d'après un plan qui a été exposé à la vente, et adjugées au susdit George Worthington Pritchard, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description des propriétés d'après le transfert judiciaire,

Un lot de terre situé dans et formant partie de l'ilet compris entre les rues du Camp, Julie, Girod & St Charles, le susdit lot numéro vingt six, mesurant vingt sept pieds de face à la rue du Camp, sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, adjugé à George W. Pritchard pour la somme de onze mille cinq cents piastres.

2. Le lot numéro six, mesurant vingt six pieds sept pouces, et six lignes de face à la rue Saint-Charles, sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, et les lots numéros sept, huit et neuf, mesurant chacun vingt sept pieds de face sur la rue St Charles sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur furent adjugés à George W. Pritchard pour la somme de neuf mille huit cents piastres chaque, faisant ensemble une somme de trente neuf mille deux cents piastres.

Conditions de la vente: Un sixième comptant et la balance à un crédit d'un, deux, trois, quatre, et cinq ans, avec hypothèque spéciale sur les propriétés jusqu'à parfait paiement, les premier et second billets seulement seront endossés à satisfaction, et si les billets des susdites cinq termes ne sont pas payés à leur échéance, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an du jour de leur maturité jusqu'à parfait paiement, sans pour cela donner aux acheteurs le droit de retarder le paiement des susdits billets.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le decret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des preuves, ce vingtième jour du mois de décembre, A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 dec Régister des testamens.

AVIS—Messieurs Fonfrouge, J. T. Spear, Marcus Pères, F Edward, G Moussier, sont invités à passer chez M Féraud, not. pub. avant le vendredi 30 décembre à midi, pour remplir les conditions des diverses ventes qui leur ont été faites les 16 juillet, 29 septembre, 8 et 13 octobre dernière; faute par eux de ce faire, les lots de terre acquis par eux seront annoncés en vente à leur folle enchère et à leurs risques et périls le samedi 31 décembre. 28 déc

CHARLES H. GRANT & CO.
No. 46, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, et mousse, en paille de mais, etc. octobre

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapallo annonce aux personnes affectées de la vue qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de prouver l'efficacité de son remède, par les certificats qu'il soumettra. Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison No 64

Il promet de fortifier la vue de personnes qui portent lunettes, par un remède simple et efficace, et qu'il en donnera des preuves.

Il ne demande rien d'avance, mais à la seconde cure si l'on se trouve mieux, comme il en donnera l'assurance, il exigera la moitié du prix convenu pour l'entière guérison. En outre des nombreux certificats qu'il possède, il donne connaissance d'un qui lui a été tout dernièrement délivré.

JE soussigné, certifie, que le Sieur Jean Rapallo m'a traité pour le mal d'un œil, par suite d'une piqure d'un insecte vénimeux. Après avoir été six semaines à l'hôpital, sans pouvoir travailler, par l'application de son remède, je me trouve actuellement, très bien.
19 dec—20 Signé BARDITTE.

C. A. PESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en partie doubles, de 6 à 8 heures du soir.

Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore donner quelques jeux de livres. 6oct—e

Ventes à l'Encan.

PAR THOS. C. CASH & Cie.
BIENS FONDS DE VALEUR.

IL sera vendu samedi, 31 décembre, à midi, à la Bourse de l'Arcade de Banks, rue des Magasins, un bien-fonds de grande valeur, décrit ci-dessous:

1o. Un terrain avec les améliorations y existantes, lesquelles consistent en un grand hangar de bois situé dans l'ilet borné par les rues Gravier, de la Commune, St Philippe et du Cirque Ce terrain a 24 pieds de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur, mesure anglaise, entre lignes parallèles.

Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer les billets suivans, savoir:

Un dû le 13 février 1837 de $ 9,000; un [illegible] 3 mai 1837 de 750; un le 2 nov 1837 de 750; un le [illegible] de 750; un tiers de la balance, comptant, le reste en billets, payables dans 6, 12 et 18 mois, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2. Un terrain, conformément au plan [illegible] formant l'encoignure des rues Poydras, Hevia, St Pierre, mesurant 26 [illegible] 7 [illegible] de face sur 170 pieds 6 pouces [illegible] mesure anglaise.

Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer [illegible] 1837; la balance payable [illegible] de 6 et 12 mois avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

3. Un terrain formant l'encoignure des rues Poydras et Felicité, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Nayades, Felicité et Ste Marie, [illegible] pieds de face à la rue Felicité sur 113 pieds [illegible] et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Poydras. Le chemin à coulisses de Carrollton à la Nlle Orléans n'est éloigné de ce terrain que d'un [illegible]

Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer un billet dû le 16 mai 1837 pour $350, un autre dû [illegible] novembre 1837, pour [illegible] le reste payable en 12 mois, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

4. Deux terrains dans le nouveau faubourg Marigny situés dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, des Français, Girod et Urquhart, [illegible] aux Champs Elysées, et désignés sur le plan [illegible] 1 et 2, no 1 mesure 33 pieds 11 pouces 3 lignes de face sur 181 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer les billets suivans, savoir: un payable 8 avril 1837 pour $325, un payable 8 octobre 1837 pour $325; un payable 8 avril 1838 pour $325, avec intérêt de huit pour cent, un tiers de la balance, comptant, le reste payable en billets à 6 et 12 mois, portant hypothèque jusqu'à final paiement. 28 dec

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 31 décembre 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett,

5 Esclaves de prix.

Un excellent forgeron, une excellente couturière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant âgé d'environ deux ans, une fille d'environ 8 ans, et une femme, bonne négresse de champ.

Conditions—[illegible] mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 dec

PAR JOHN M BACH

IL sera vendu, jeudi 26 janvier prochain 1837, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Un atelier de bons esclaves acclimatés,

Des deux sexes, parmi lesquels se trouvent 5 jeunes gens vigoureux, nègres de champ, un domestique de table et valet âgé d'environ 19 ans, actif, intelligent et ayant bonne [illegible]; un excellent cocher, accoutumé au marché, et plusieurs cuisinières et blanchisseuses; vente positive et sans réserve. On invite ceux qui ont des habitations, et les membres de la Législature, à se trouver à cette vente. Plus amples détails le jour de la vente.

Conditions.—6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 dec

PAR M BARNETT Ser

IL sera vendu le 5 Janvier prochain à midi, à la Bourse Hewlett

Une propriété située sur le derrière de cette ville, ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demi du chemin du bayou et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mme D. Ponchia et de l'autre côté par celle appartenant à Mr Alexandre Mane.

Cette propriété est celle figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Messrs. L. V. Labarre et L. Dorgenois.

Conditions—A la vente. 14 dec

Avis à tous ceux que cela peut concerner.

LES soussignés ayant vu un avis de vente publique d'une propriété située sur le derrière de cette ville, ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demi du chemin du Bayou, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mme D. Ponchia, et de l'autre côté par celle appartenant à Mr Alexandre Mane, laquelle propriété est [illegible] sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Mr J. V. Labarre & L. D. Orgenois, donnent avis par les présentes que ce n'est pas par erreur que cette propriété a été désignée comme appartenant à Mrs. J. V. Labarre et L. D'Orgenois, qu'elle leur appartient en vertu de bons titres très anciens, et qu'ils en sont actuellement en possession.

Les soussignés donnent avis en outre qu'ils s'opposent à la dite vente [illegible] à faire valoir leurs droits et à poursuivre tous ceux qui voudraient prendre possession de la dite propriété.
J VOLANT LABARRE.
Par procuration de L. D'ORGENOIS.
LS HARANG.

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu [illegible] 29 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, [illegible] Chartres et St. L[illegible]

Un beau terrain de valeur, ensemble avec maison et autres dépendances qui s'y trouvent, situé au [illegible] Marigny sur la rue de la Levée, entre les rues Marigny et Mandeville, bornée d'un côté par la propriété de M B. Marigny et de l'autre côté par celle de M. Dayrol.

Cette propriété mesure 25 pieds 11 pouces 4 lignes de face [illegible] 206 pieds 11 pouces 7 lignes [illegible] 156 pieds 11 pouces 7 lignes de [illegible] à la rue de la Levée, [illegible] de 3 pieds 2 pouces 3 lignes [illegible]

Conditions 1|3 comptant, 1|3 à un an et 1|3 à deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente par L. T. Caire N. P. aux frais des acquéreurs. 14 dec

PAR M. BARNETT, Sr

VENDREDI, deuxième jour du mois de janvier mil huit cent trente sept, à midi, à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'une commission de John Dutton, juge de paroisse, dans et pour la paroisse d'Iberville, dans cet état, et conformément à un décret de la cour des preuves, dans et pour ladite paroisse d'Iberville, daté du quatorze novembre 1836, il sera exposé en vente publique, pour compte de la succession de Martin Imbau et Irène Joly, décédés, la propriété suivante:

Un certain lot de terre situé dans la Nouvelle Orléans, rue du Cirque, mesurant vingt sept pieds six pouces de face à ladite rue du Cirque sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui en dépendent comme il appert sur le plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—Un tiers payable dans tout le mois de mars dix huit cent trente sept piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1838 dix huit cent trente huit piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1839 en billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs, et payables à la Banque de l'Union de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement à l'échéance, les billets porteront intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à ce qu'ils aient été payés. L'acte de vente pardevant Jh Cuvillier, not. pub. aux frais de l'acheteur. 29 nov—3ps

PAR DUTILLET & DELERY
Succession de Pierre Lambert

JEUDI, le 19 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, la propriété foncière dépendant de la dite succession, consistant en un terrain formant l'encoignure sud, des rues St. Pierre et Bourbon, ayant mesure française, 60 pieds de face à chacune des dites rues, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison basse en briques, couverte en tuiles creuses, formant toute la façade sur la rue Bourbon, une cuisine haute en briques dans la cour, et une petite maison basse en briques située sur la rue St. Pierre. Le magasin à l'encoignure est maintenant occupé par M. Bardon. Les murs de la maison d'encoignure ont été construits de manière à pouvoir supporter un 2d étage.

Les banquettes et le pavage sont payés. La propriété est assurée, et la police sera transférée à l'acquéreur pour le temps qu'elle a encore à courir.

Conditions: Un quart comptant, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés en coupons à leur convenance et portant hypothèque sur la propriété. En cas de non payement des billets aux échéances, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'au payement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour retarder le payement des dits billets.

L'acte de vente sera passé devant Theo Seghers notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 dec—16 3ps

PAR DUTILLET & DELERY
Succession de Pierre Lambert.

JEUDI, le 5 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, 65 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. Conditions comptant

L'acquéreur devra dans les dix jours qui suivront l'adjudication fournir une hypothèque à la satisfaction de la direction en garantie de ces mêmes actions
13 dec—8 3ps 3fds

PAR BARNETT Sr

SERONT vendus, le mardi, 3 janvier 1837, 3 lots de terre situés à l'encoignure du chemin du Bayou et de la rue des Marais dont deux font face au chemin du Bayou, le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions un quart comptant la balance à 6, 12 [illegible] mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente par devant L. Féraud not. public aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession.

Les actes de vente devront être passés dans les [illegible] jours qui suivront la vente, faute de quoi ces terrains seront revendus à la folle enchère des acquéreurs sans autre avis préalable. 27 dec

SANGSUES.

AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même. E. B. DONNELLY,
2 sept—e rue Bourbon, No 5

30 PIANOS dont 15 de Pleyel et les autres de Pape et Roller sont attendus chaque jour sur différens batimens venant du Havre. De plus un grand assortiment de guitarres; musique nouvelle pour le chant et pour instrument; cordes pour violon, [illegible] et guitarres, le tout choisi à Paris par M. [illegible] qui est attendu chaque jour sur le navire [illegible] avec une partie des objets ci-dessus.

En débarquement du navire Jupiter [illegible] sept caisses jouets nouveaux, et comme [illegible] a jamais reçu ici, et à vendre par
23 dec F. NORES, 14 rue Toulouse.